



En présence d'un fumeur dans uen rame de métro, est -il possible de tirer la sonnette d'alarme ou s'expose t-on à des poursuites pour abus ?

Rubrique : questions-réponses Date : lundi 28 juillet 2014

Bonjour,

J'étais hier soir dans une rame de métro dans laquelle un fumeur a refusé d'éteindre sa cigarette.

Aurais-je pu/du tirer la sonnette d'alarme pour faire arrêter le train ou me serais-je exposé à des poursuites pour abus ?

Merci,

P

Réponse :

Il est du rôle des contrôleurs de la RATP de rappeler aux passagers ne se soumettant pas à la législation concernant l'interdiction de fumer dans les transports de procéder à des rappels à l'ordre.

L'utilisation de la sonnette d'alarme ne doit se faire qu'en cas de danger grave et imminent pour la santé d'un voyageur.

Si vous souhaitez avoir une réponse complémentaire de la part de la RATP, nous vous invitons à vous mettre directement en rapport avec [les services de la RATP](#) en leur soumettant votre question.